



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 08-2017 décrétant un emprunt et une dépense de six cent soixante-quatorze mille trois cent dix dollars (674 310 \$) aux fins de réaliser les travaux d'aménagement, de phase III, du parc Paul-Yvon Lauzon.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept.

Stéphane Giguère

Directeur général